Nations Unies E/CN.6/2009/11

Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2008
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante-troisième session
2-13 mars 2009
Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire
Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle » : promotion de l'égalité des sexes, situations et questions de programme

Renforcement de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 52/3 de la Commission de la condition de la femme. Il résume les mesures que l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme a prises pour renforcer et développer ses activités de formation et de recherche dans les domaines suivants : a) femmes, migrations et développement; b) gouvernance et participation des femmes à la vie politique; et c) femmes, paix et sécurité, conformément au cadre stratégique pour la période 2008-2011.

Le rapport rend également compte des progrès réalisés par l'Institut dans la mobilisation des ressources nécessaires au financement de son budget de base et les mesures qu'il a continué de prendre en vue de collaborer avec les entités du système des Nations Unies, les organisations internationales, les institutions gouvernementales, les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes, les instituts de recherche et de formation, les organisations de la société civile et le secteur privé.

08-65293 (F) 200109 200109

I. Introduction

1. Dans sa résolution 52/3, la Commission de la condition de la femme a prié l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, conformément à son mandat, de s'employer, en collaboration avec les organismes des Nations Unies, les mécanismes nationaux, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, à promouvoir la coopération internationale nécessaire pour favoriser l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, notamment à encourager l'élargissement de l'accès des femmes et des filles à l'éducation et l'incorporation d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes. La Commission a également prié l'Institut, dans le cadre de son mandat, de continuer à aider les pays, à leur demande, à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à l'aide de programmes de formation. Au paragraphe 8 de la résolution, la Commission a prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur l'application de la résolution à sa cinquante-troisième session et par son intermédiaire au Conseil économique et social à sa session de fond de 2009. Le présent rapport a été établi en application du mandat susmentionné.

II. Activités du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

2. L'Institut est dirigé par un Conseil exécutif composé de 10 États Membres[1] élus par le Conseil économique et social.

3. À sa cinquième session, le Conseil exécutif a approuvé le projet de plan de travail de l'Institut et son budget pour 2009, sa stratégie de création de réseaux, sa stratégie de mobilisation de ressources à moyen terme, destinée à asseoir ses opérations à venir sur une base financière plus solide, ainsi que d'autres décisions et recommandations.

III. Exécution du cadre stratégique pour la période 2008-2011

4. L'Institut a continué d'exécuter son cadre stratégique pour la période 2008-2011[2] dont les priorités reprennent celles du cadre stratégique précédent (2004-2007). Le cadre actuel prévoit la consolidation des programmes de recherche et de formation de l'Institut et le renforcement de ses capacités de gestion de connaissances, l'objectif de l'Institut étant que les conclusions de ses travaux de recherche aient une incidence concrète sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes et contribuent à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international.

---

[1] Pour la période 2007-2009, ces États Membres sont les suivants : Bélarus, Égypte, Espagne, Grenade, Honduras (Président), Israël, Philippines (Vice-Président et Rapporteur), République arabe syrienne (Vice-Président), Slovaquie et Zimbabwe.

[2] INSTRAW/EB/2007/R.3/Rev.1.

5. Pour exécuter le cadre stratégique pour la période 2008-2011, l'Institut poursuit les actions engagées pour asseoir sa stabilité financière à long terme, grâce à l'augmentation des contributions volontaires finançant tant ses activités de base que ses projets extrabudgétaires, et pour étayer ses activités de recherche et de renforcement des capacités dans les domaines suivants : femmes, migrations et développement; gouvernance et participation des femmes à la vie politique; et femmes, paix et sécurité. L'Institut s'efforce également de répondre aux besoins des femmes du monde entier pour ce qui est de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en matière de réduction de la pauvreté, de financement du développement, de développement des microentreprises et de gestion des connaissances.

6. En août 2008, l'Institut a tenu la première réunion virtuelle du groupe de travail de la communauté des praticiens de la formation aux questions relatives à l'égalité des sexes, à laquelle ont participé les experts qui seront chargés de coordonner la mise en place et la gestion de la communauté. Le mois suivant, l'Institut a lancé la plate-forme virtuelle de la communauté, et il a achevé en décembre l'actualisation du Wiki de formation aux questions relatives à l'égalité des sexes en y ajoutant de nouvelles informations et en le dotant de nouveaux outils destinés à améliorer son interactivité. En outre, la communauté a lancé, en septembre 2008, le premier débat virtuel, auquel ont participé des spécialistes du renforcement des capacités, des questions relatives à l'égalité des sexes et de la gestion des connaissances, auxquels ce débat devait permettre d'échanger les enseignements tirés de l'expérience dans ce domaine en tant qu'outils d'intégration des sexospécificités et du développement durable, et d'élaborer des recommandations pour renforcer la formation dispensée ainsi que pour examiner les moyens de développer la communauté. La communauté de praticiens est conçue comme un projet pilote, qui pourra être répliqué dans d'autres domaines de travail thématiques et stratégiques de l'Institut.

A. Femmes, migrations et développement

7. Dans le domaine des migrations et du développement, l'Institut a achevé son rapport sur la révision du cadre théorique, intitulé « Crossing Borders II: Migration and Development from a Gender Perspective », où sont approfondies les conclusions et analyses du premier rapport « Crossing Borders: Gender, Remittances and Development » (INSTRAW, 2005). Plaçant la question de l'égalité des sexes au cœur du développement, ce cadre théorique examine les thèmes émergents dans les relations entre les migrations économiques et le développement, en s'attachant spécifiquement à la nouvelle division du travail entre les sexes et aux niches d'emploi spécifiques pour les migrants dans différents contextes. En outre, ce nouveau cadre théorique inclut des recherches sur les politiques de migration sous l'angle des droits des migrants.

8. Le rapport « Crossing Borders II » contient également une première analyse de la question des chaînes mondiales de prestations de soins. Ces chaînes se sont formées pour remédier à la soi-disant « crise de la prestation de soins », causée par une réponse inappropriée du secteur public face à l'augmentation du nombre de femmes sur le marché du travail dans les pays développés, qui a entraîné un gonflement de la demande de services domestiques et de prestations de soins. Cette crise a créé des emplois dans les pays développés, surtout pour les migrantes, d'où

la constitution d'une chaîne mondiale de prestation de soins dans la mesure où ces migrantes délèguent à d'autres femmes, dans leur pays d'origine (un membre de leur famille ou une salariée), les tâches liées à leur propre travail domestique.

9. Pour approfondir l'examen des réponses à apporter à ces problèmes, l'Institut a lancé en août 2008, un nouveau projet qui avait pour thème la constitution de réseaux : les femmes et les chaînes mondiales de prestations de soins en Amérique latine. L'objectif est d'examiner la création de ces chaînes grâce à quatre études de cas sur le marché du travail, portant sur les quatre paires suivantes de pays : Bolivie-Espagne, Équateur-Espagne, Pérou-Chili et Pérou-Espagne. Le projet, financé par l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement, doit déboucher sur des propositions visant à intégrer la question de la prestation de soins dans les programmes de développement, en particulier dans le contexte du travail domestique des femmes et de l'égalité des sexes.

10. Pour articuler ces travaux avec ceux qui sont menés dans les autres domaines thématiques, en particulier liés à l'égalité des sexes, à la gouvernance et à la participation des femmes à la vie politique, l'Institut a publié un document de réflexion à usage interne, intitulé « Drawing links: women, decision-making and economic participation at the local level ».

11. Pour développer son cadre théorique et perfectionner ses outils de recherche, l'Institut a lancé son premier débat virtuel d'experts dont le thème était « Les femmes, migrations, envois de fonds et développement : pour un cadre de recherche participatif » et qui s'est tenu du 8 septembre au 3 octobre 2008, avec la participation de plus de 70 experts, universitaires et chercheurs, représentant plus de 20 pays.

12. Un deuxième débat a ensuite été consacré au thème « Les femmes, les migrations, les envois de fonds et le développement : pour une politique de migrations prenant en compte la problématique des sexes », du 3 to 21 novembre 2008. Il avait pour objectif de mettre en relief les questions que pose actuellement l'élaboration de politiques et de programmes de migrations prenant en compte l'égalité des sexes et de compiler les bonnes pratiques et les données d'expérience dans ce domaine. Plus de 220 experts, universitaires et chercheurs, dans plus de 40 pays, ont participé à ce débat destiné à concrétiser les travaux théoriques sur l'égalité des sexes, les migrations et le développement, en adoptant des mesures et des recommandations concernant les programmes.

13. L'étude menée conjointement par l'Institut et le Fonds international pour le développement agricole (FIDA), intitulée « Gender, Remittances and Local Rural Development: The case of Filipino migration to Italy », a été publiée en anglais en mai 2008, traduite en italien et en espagnol et diffusée en ligne. En coopération avec le Filipino Women's Council, l'Institut a complété cette étude par un guide rédigé à l'intention des migrantes philippines vivant en Italie, qui prend en compte les travaux des ateliers tenus en octobre 2007 auxquels ont participé les parties prenantes concernées en Italie et aux Philippines.

14. Pour mener à bien ce projet, l'Institut a publié trois documents de politique générale qui mettent l'accent sur les recommandations issues des travaux de recherche, dont les conclusions sont reprises sous la forme de recommandations concrètes concernant l'incidences des envois de fonds sur la sécurité alimentaire, les services bancaires et financiers, et l'élaboration de politiques et d'initiatives de

codéveloppement. Certaines de ces conclusions et recommandations ont été examinées lors du Forum mondial sur la migration et le développement tenu à Manille le 30 octobre 2008.

15. Dans le cadre du projet mené conjointement par l' Institut et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur le thème « Problématique hommes-femmes et envois de fonds : faire en sorte que le développement local tienne compte des progrès que posent les inégalités entre les sexes », des équipes basées en Albanie, en République dominicaine, au Lesotho, au Maroc, aux Philippines et au Sénégal ont transmis leurs rapports sur les recherches effectuées sur le terrain. L'Institut et le PNUD ont également amorcé un débat de politique générale sur ce thème au niveau national.

16. Dans le cadre de l'étude qualitative entreprise par l'Institut sur le rôle des hommes et des femmes dans le contexte des migrations Sud-Sud, l'Institut de recherches économiques et sociales de l'Université Rafael Landivar (Guatemala) et l'Agence danoise de développement international ont entrepris des travaux sur le terrain visant à analyser la migration des femmes guatémaltèques vers le sud du Mexique. Cette étude cible les jeunes migrantes rurales appartenant à des ménages transnationaux, employées comme domestiques et résidant chez leur employeur.

17. La poursuite d'activités conjointes avec les partenaires stratégiques demeure un élément essentiel des travaux de l'Institut dans ce domaine. L'Institut a conclu des accords avec l'Organisation internationale pour les migrations en vue de mener des études sur les migrations et les envois de fonds en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique; avec Emory University sur la situation et les envois de fonds des migrantes dominicaines et guatémaltèques à Atlanta (Géorgie, États-Unis d'Amérique); avec le réseau colombien d'universités Alma Mater afin d'intégrer la problématique hommes-femmes au programme du nouveau mastère sur les migrations internationales; et enfin avec l'organisation non gouvernementale Sisma Mujer pour des études sur l'impact du codéveloppement et des envois de fonds sur les droits humains, compte tenu des sexospécificités.

B. Prise en compte des sexospécificités, gouvernance et participation des femmes à la vie politique au niveau local

18. Depuis février 2006, l'Institut se consacre à un projet triennal intitulé « Renforcer la gouvernance non sexiste et la participation des femmes à la vie politique locale », qui est financé en partie par l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement. Les travaux de l'Institut montrent qu'il est nécessaire de développer considérablement le rôle des femmes dans l'élaboration de programmes politiques et d'augmenter le nombre de femmes ayant des pouvoirs de décision dans les institutions locales. De l'avis de l'Institut, il est indispensable de promouvoir une gouvernance non sexiste, notamment dans les processus de décentralisation en cours, de façon à garantir un développement humain solidaire, équitable et durable. Outre les recherches qu'il mène à des fins pratiques dans ce domaine, l'Institut s'efforce de convaincre les principales parties prenantes de l'importance de la participation des femmes à la prise de décisions au niveau local, lance des débats sur les questions de politique générale et renforce les capacités des institutions locales dans les domaines de la formulation de politiques publiques.

L'Institut poursuit ses travaux dans ce domaine dans 10 pays d'Amérique latine et 3 pays du Maghreb.

19. En mars 2008, un atelier s'est tenu au siège de l'Institut, à Santo Domingo, sur le thème de la participation accrue des femmes à l'action des institutions locales en Amérique latine : défis et possibilités. Cet atelier a permis de cerner à la fois les nouvelles difficultés rencontrées et les opportunités offertes s'agissant de promouvoir le rôle politique des femmes aux postes de décision à l'échelle locale, d'établir un comité consultatif chargé de promouvoir la gouvernance non sexiste et la participation des femmes à la vie politique locale en Amérique latine, et d'élaborer un programme de travail concret pour la période 2008-2009. Dans le cadre de ce programme, une phase de renforcement des capacités, instaurant des activités en Bolivie, au Costa Rica, en Équateur et au Guatemala, a été lancée. Elle doit permettre, au Costa Rica, d'appuyer la création d'une organisation nationale de responsables municipales et, au Guatemala, de renforcer les compétences en matière de gestion et de communication des responsables municipales à l'aide en particulier des technologies de l'information et des communications (TIC). Les activités correspondantes sont menées en partenariat avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), des mécanismes nationaux de défense des droits des femmes et des organisations non gouvernementales. En Bolivie et en Équateur, le projet doit également permettre d'aider à renforcer les compétences des responsables municipales en matière de gestion et de communication, notamment à l'aide des technologies de l'information et des communications.

20. L'Institut a conçu des outils spécifiques de renforcement des capacités pour promouvoir la participation des femmes et leur accès à des postes de responsabilité dans les services de planification et de gestion des institutions locales. Il a en particulier mis au point l'initiative « chemins du savoir » pour faciliter l'échange des enseignements tirés de l'expérience et des connaissances entre les femmes ayant des postes de responsabilité dans les institutions politiques locales. Cette méthode innovante de renforcement des capacités encourage l'apprentissage en réunissant des acteurs appartenant à des contextes différents mais néanmoins liés, pour leur permettre de mettre en commun leurs points de vue, leurs expériences et les leçons qu'ils en ont tirées, et d'appliquer les connaissances ainsi obtenues à leurs propres situations et fonctions, tout en forgeant des alliances stratégiques.

21. L'Institut, en collaboration avec son partenaire, le Programme régional de formation en matière de développement rural (PROCASUR), organisation non gouvernementale régionale basée à Santiago du Chili, a organisé une initiative « chemins du savoir » en Amérique centrale (pour le Costa Rica et El Salvador, en août 2008) et en Amérique du Sud (pour la Bolivie et l'Équateur, en septembre 2008). Au total, plus de 30 femmes y ont participé, parmi lesquelles des conseillères municipales, des maires et des représentantes d'associations de femmes. Les participantes se sont rendues dans des municipalités qui avaient déployé des efforts considérables pour intégrer l'égalité des sexes dans la gestion locale des services et dans la législation, et mis en place une discrimination positive afin d'accroître la participation des femmes. Les participantes appliqueront les enseignements tirés de l'initiative dans leurs domaines de travail respectifs.

22. L'Institut et le Programme régional de sensibilisation aux politiques publiques soucieuses de l'égalité des sexes de la Faculté latino-américaine des sciences sociales argentine ont organisé en novembre 2008 une table ronde virtuelle,

réunissant des experts d'Amérique latine, qui avait pour objectif l'examen de ces politiques publiques en Amérique latine. Environ 80 femmes, appartenant à des établissements universitaires, des administrations locales et nationales, des institutions internationales, des partis politiques et des organisations de la société civile, ont participé à ce débat virtuel.

23. En partenariat avec le Centre de la femme arabe pour la formation et la recherche dont le siège se trouve à Tunis, l'Institut a démarré en juin les activités du projet de « renforcement du leadership féminin et consolidation de la participation des femmes à la vie politique et aux processus de prise de décisions en Algérie, au Maroc et en Tunisie », cofinancé par l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement. Ce projet, dont l'exécution durera deux ans, a pour principaux objectifs la mise en commun des connaissances et des expériences relatives à la participation politique des femmes aux niveaux national et sous-régional, l'instauration d'un dialogue sur les politiques publiques entre les principales parties prenantes et le renforcement des capacités des femmes afin qu'elles puissent participer aux processus politiques et à la prise de décisions.

24. La première étape de ce projet comprendra des travaux de recherche et une analyse des médias sur la participation politique des femmes dans les trois pays où est exécuté le projet. Des réunions préliminaires ont déjà été tenues avec les parties prenantes potentielles, y compris d'autres organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, des entités étatiques et les médias, afin de commencer à forger des partenariats pour appuyer l'exécution du projet. Une brochure a également été imprimée et diffusée, en français et en arabe.

25. À l'occasion du séminaire international sur « les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux : revendications du mouvement des femmes », qui s'est tenu à Guayaquil (Équateur) du 7 au 9 août 2008, l'Institut a présenté son outil d'analyse des systèmes électoraux dans la perspective de l'égalité des sexes. Cet outil, destiné à promouvoir une meilleure compréhension des systèmes électoraux afin d'augmenter la participation des femmes a été bien noté par un forum d'experts du réseau iKnow Politics[3]. Il est prévu de le rendre accessible en ligne sur le site Web de l'Institut au début de l'année 2009.

26. Un accord a été signé entre l'Institut et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour appuyer l'Observatoire de la parité des sexes en Amérique latine et dans les Caraïbes, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et UNIFEM. Dans le cadre de ce projet, l'Institut fournira des données et des rapports, mènera des activités de renforcement des capacités et apportera un appui technique en matière de suivi, d'analyse, de partage des informations et de formulation des politiques, eu égard à l'égalité entre les hommes et les femmes dans les domaines économique, politique et social.

27. L'Institut, en collaboration avec le Bureau national de la femme en République dominicaine, la fondation DEMUCA (Desarollo Municipal Centro Americano) et Progressio (organisation non gouvernementale internationale ayant des bureaux en

[3] L'International Knowledge Network of Women in Politics (réseau international d'information sur les femmes en politique) offre un site de travail virtuel destiné à répondre aux besoins des représentants élus, des candidats, des dirigeants et des membres des partis politiques, des chercheurs, des étudiants et autres praticiens soucieux de promouvoir la participation des femmes à la vie politique.

République dominicaine), a lancé le programme d'audit des municipalités dans le domaine de l'égalité des sexes afin d'intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans la formulation, la gestion et l'évaluation des politiques publiques de sept municipalités en République dominicaine. Le programme prévoit d'organiser une série d'ateliers de formation à l'intention des certains représentants des municipalités.

28. L'Institut a resserré les partenariats existants ou forgé des alliances avec de nouveaux partenaires afin d'approfondir ses travaux dans le domaine de l'égalité des sexes, de la gouvernance et de la participation politique des femmes. Il a signé des accords avec la fondation DEMUCA afin de renforcer la participation politique des femmes au niveau local en Amérique centrale, ainsi qu'avec des mécanismes de promotion de l'égalité des sexes dans la région des Andes (Bolivie, Colombie, Équateur et Pérou).

C. Femmes, paix et sécurité

29. Les principaux travaux de recherche de l'Institut relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité ont été consacrés aux recherches sur les liens théoriques entre la réforme du secteur de la sécurité, les femmes, la paix et la sécurité humaine. À cette fin, un nouveau projet de cadre opérationnel a été établi, sur la base duquel un nouveau document de réflexion sera rédigé et diffusé au début de l'année 2009. Ce document contiendra une analyse critique du concept de la sécurité humaine et de ses relations avec le développement humain, selon une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes. Il présentera également les principaux axes des travaux de l'Institut en matière de réforme du secteur de la sécurité et de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

30. Le débat virtuel sur le thème « Recherches sur les femmes, la paix et la sécurité : lacunes et défis », tenu en octobre 2008, contribuera à l'élaboration d'un document de réflexion. Plus de 100 chercheurs du monde entier y ont participé et ont pu ainsi mettre en commun leurs réflexions et les enseignements tirés de leurs travaux de recherche sur les femmes, la sécurité humaine, la paix et la sécurité.

31. L'Institut, en collaboration avec le Joan B. Kroc Institute for Peace and Justice, UNIFEM et le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, a organisé une conférence internationale sur le thème de la sécurité humaine dans un monde incertain (24-26 septembre, San Diego, Californie). Au cours de la conférence, les représentants de l'Institut ont organisé une table ronde qui avait pour thème « Assurer la sécurité dans de multiples contextes : stratégies, ressources et bonnes pratiques face à la violence sexuelle dans les situations de conflit » au cours de laquelle ils ont présenté les travaux menés par l'Institut sur les questions de la prise en compte du principe d'égalité des sexes dans la réforme du secteur de la sécurité, qui ont ensuite fait l'objet d'un débat.

32. Les recherches théoriques sur l'incidence de la participation politique des femmes dans la facilitation du règlement des conflits et la consolidation de la paix, de même que l'incidence des conflits et de l'insécurité sur les migrations transfrontières, ont permis de développer les synergies avec les travaux menés par l'Institut dans d'autres domaines thématiques. Ces synergies seront décrites dans le document de réflexion et dans les propositions de projet futures.

33. Les participants à la Conférence internationale sur les femmes, la paix et la sécurité en Somalie, tenue à Dar es-Salaam du 2 au 5 septembre 2008, ont examiné le projet de l'Institut intitulé « Les femmes, la paix et la sécurité en Somalie : application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité », réalisé en collaboration avec l'Associazione Diaspora e Pace[4] (Association diaspora et paix). La Conférence a réuni plus de 40 femmes venues de Somalie ou appartenant à la diaspora somalienne ainsi que des représentants du gouvernement fédéral de transition somalien, qui ont participé à un débat portant sur les aspects sexospécifiques de l'appartenance aux clans, les difficultés d'ordre culturel ou religieux qui ont entravé la participation des femmes au processus de rétablissement et de consolidation de la paix, et les moyens d'accroître le rôle politique des femmes, et notamment leur participation aux élections prévues en novembre 2009.

34. Grâce à un financement du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, l'Institut, en collaboration avec le bureau du FNUAP de la République dominicaine, a procédé à une évaluation de la santé procréative des femmes et de la violence dont celles-ci sont victimes dans les situations d'après catastrophe, et s'est en particulier intéressé à la situation des populations les plus vulnérables après le passage de la tempête tropicale Noël. Le projet a été lancé le 9 octobre 2008 à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de prévention des catastrophes, organisée conjointement par l'Institut et le FNUAP. À cette occasion, de hauts fonctionnaires de l'ONU et des représentants du Gouvernement dominicain et de la société civile ont examiné les conclusions et recommandations de l'évaluation dans le contexte de la préparation aux catastrophes et de l'action menée en République dominicaine.

35. L'Institut, en collaboration avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme et International Alert, a révisé et publié la seconde édition de son guide sur l'élaboration de plans d'action nationaux pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, intitulé *Securing equality, engendering peace: a guide to policy and planning on women, peace and security*, qui avait été publié pour la première fois en 2006. En vue de la seconde édition, l'Institut a organisé en novembre 2008 un débat virtuel sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'application de la résolution 1325 (2000) au niveau national. Plus de 100 participants venus du monde entier ont contribué à ce débat, notamment des femmes travaillant dans des situations de conflit et d'après conflit.

36. Avec un financement du Gouvernement autrichien, l'Institut a lancé un projet relatif à l'application de la résolution 1325 (2000) au Libéria, en collaboration avec la Mission des Nations Unies au Libéria afin de soutenir l'action menée par le Ministère de l'égalité des chances et du développement pour prendre en compte les sexospécificités. L'Institut et le Ministère élaborent conjointement le plan d'action national du Libéria pour l'application de la résolution 1325 (2000).

37. Dans le cadre de la sensibilisation du personnel de maintien de la paix des Nations Unies au principe de l'égalité des sexes, l'Institut a entamé une série d'entretiens avec des femmes engagées dans les opérations de soutien à la paix. Il a adressé des questionnaires tant aux groupes de l'égalité des sexes et aux responsables de la coordination pour l'égalité des sexes des missions de maintien de

[4] Association de femmes somaliennes dont le siège est en Italie.

la paix qu'à chaque membre du personnel féminin de maintien de la paix. Les enseignements tirés de l'exploitation de ces questionnaires seront affichés sur le site Web interactif de l'Institut relatif à la sensibilisation du personnel de maintien de la paix au principe de l'égalité des sexes.

38. La base de données mondiale de l'Institut sur les institutions de recherche spécialisée dans le domaine de l'égalité des sexes, de la paix et de la sécurité a été actualisée et est en cours de reconfiguration. Il est prévu de faire fond sur cette base de données et sur le dialogue déjà instauré pour mettre en place un réseau interactif permanent, en vue d'établir à terme une communauté de praticiens des questions relatives à l'égalité des sexes, à la paix et à la sécurité.

IV. Mobilisation de ressources et développement institutionnel

A. Mobilisation de ressources

39. Dans sa résolution 52/3, la Commission de la condition de la femme s'est déclarée satisfaite des progrès que l'Institut avait accomplis dans le domaine de la mobilisation des ressources, qui lui avaient permis de rembourser intégralement les subventions reçues en 2007 et d'obtenir des contributions volontaires plus importantes de divers donateurs.

40. Compte tenu de la confiance accrue des donateurs dans les travaux de l'Institut, le niveau des contributions volontaires aux activités habituelles de l'Institut a augmenté sensiblement. L'Institut fonctionne ainsi grâce à ses ressources propres qui proviennent des contributions volontaires. Il compte encourager cette tendance et redoubler d'efforts pour faire mieux connaître ses travaux.

41. Au 30 novembre 2008, la situation financière du Fonds d'affectation spéciale de l'Institut (activités de base) était la suivante :

	En dollars des États-Unis
A. Recettes	
Contributions volontaires[a]	1 626 575,58
Intérêts créditeurs	26 173,46
Autres recettes/recettes accessoires	153 635,67
Total des recettes	**1 806 384,71**
B. Dépenses	
Traitements et autres dépenses de personnel	720 111,98
Voyages	65 506,98
Services contractuels	39 414,00
Dépenses de fonctionnement	54 233,35
Achats	27 066,36
Total des dépenses directes	**906 332,67**

	En dollars des États-Unis
Dépenses d'appui aux programmes	32 315,40
Total des dépenses	**938 648,07**
Excédent/(déficit)	867 736,64
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	1 567 342,43
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	2 435 079,07

[a] Contributions volontaires moins contributions volontaires à recevoir d'un montant de 311 425,48 dollars.

42. L'Institut négocie actuellement avec des bailleurs de fonds potentiels l'obtention de financements pluriannuels, conformément à sa stratégie de mobilisation des ressources et aux recommandations de son conseil exécutif. Ces financements assureraient des ressources suffisantes pour couvrir les activités de base pendant une période de trois ans.

B. Développement institutionnel

43. À la demande du Conseil exécutif de l'Institut, le Département de la gestion du Secrétariat a organisé un atelier au siège de l'Institut du 17 au 25 novembre 2008, faisant suite à l'atelier tenu en janvier 2008. Les participants ont examiné les progrès qu'avait réalisés l'Institut quant au renforcement de sa capacité institutionnelle et à l'affermissement de sa position au sein du système des Nations Unies et dans le contexte international de la condition de la femme. Ils ont également énoncé une série de mesures concrètes visant à soutenir les actions menées par l'Institut pour renforcer ses capacités institutionnelles, notamment dans les domaines de la gestion, de la programmation et des procédures administratives. Les conclusions des travaux seront consignées dans une lettre qui sera présentée par le Service de l'appui à la gestion du Département de la gestion au Conseil exécutif de l'Institut, à sa sixième session, qui se tiendra au début de l'année 2009.

V. Conclusions

44. **En 2008, l'Institut a continué de consolider sa planification stratégique et la mise en œuvre de ses activités, sur la base du cadre stratégique 2008-2011, en établissant un programme élargi de recherche et de formation et son programme de travail et son budget pour l'exercice biennal 2008-2009. Le Conseil exécutif a continué de jouer un rôle essentiel dans la surveillance des programmes et l'élaboration des politiques régissant les activités de l'Institut. Il a approuvé son programme de travail et son budget pour 2009 et a fait rapport, le cas échéant, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale.**

45. **L'Institut est bien placé pour collaborer avec les pouvoirs publics, les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et la société civile ainsi qu'avec les entités du système des Nations Unies concernées, dans les domaines liés aux aspects sexospécifiques des migrations, à la gouvernance**

soucieuse de la problématique hommes-femmes, ainsi qu'à la participation des femmes à la vie politique, à la paix et à la sécurité.

46. **L'Institut a consolidé ses programmes de recherche et de formation et renforcé ses capacités en matière de gestion des connaissances de façon à garantir que les résultats des travaux de recherche facilitent l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes. Il a resserré sa collaboration avec les entités du système des Nations Unies dans le domaine de la recherche et amélioré ses programmes de formation et de renforcement des capacités tout en se dotant de moyens accrus aux fins de la formulation de recommandations de politique générale à l'intention des États Membres et de la société civile.**

47. **Le volume des contributions volontaires allouées pour le fonctionnement ordinaire de l'Institut a augmenté, ce qui lui permet de fonctionner sur la base de ces ressources. Des accords de financement pluriannuel ont été négociés afin de doter l'Institut d'une base financière plus stable. L'Institut doit continuer d'intensifier les actions menées pour accroître son rayonnement et son impact sur les travaux des organismes du système des Nations Unies dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.**